



NOTE DE SYNTHÈSE N°8

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RAPPORTEUR : Le Maire

EXPOSÉ

La moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste. Le nombre de postes à pourvoir est fixé à 7.

Le Maire sollicite deux volontaires comme assesseurs : et acceptent de constituer le bureau.

Le Maire demande alors s'il y a des listes de candidats.

Se portent candidats :

Liste Poulx 2020 composée comme suit :

Membres



Liste J'aime Poulx composée comme suit :

Membres
Eric LEFORT

Le scrutin est organisé selon la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les résultats sont les suivants :

Liste Poulx 2020 : voix
Liste J'aime Poulx : voix
Total : voix

Calcul du quotient électoral :

Nombre de membres à élire : 7
Suffrages exprimés :
Quotient électoral : /7 =

Attribution des sièges au quotient [Nombre de suffrages obtenus par liste/Quotient électoral]

Liste Poulx 2020 : / = soit siège
Liste J'aime Poulx : /= soit siège

Attribution des sièges au plus fort reste [Nombre de voix –(Sièges obtenus/Quotient électoral)]

Liste Poulx 2020 : -(/) = soit siège
Liste J'aime Poulx : -(/) = soit siège

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale,
Considérant le résultat du vote au cours de la séance,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'INSTALLER** les membres du conseil municipal au CCAS comme suit :

Président :

Membres titulaires